

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 Septembre 2015 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 10 Septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, LIAUD Sandra, MAYRAN Annick, SOULAS Céline, MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric.

Excusés : LIAUD Sandra, D'ESPAGNAC Nicolas (procuration à LANDIER Sébastien)

Absent : SUTRE Sébastien

Secrétaire : CHAPT Sabine

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 Juin 2015 est adopté à l'unanimité.

1- Délibération – Autorisation de signature – Convention de prestations de services avec la CDC de Jarnac

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réflexion du schéma de mutualisation des services, la réflexion s'est portée sur les travaux de voirie dans les communes éligibles au FDAC (*fonds départemental d'aide aux communes*) ; les groupements de communes étant éligibles chaque année pour la moitié de leur voirie.

Les communes de Bourg-Charente, Fleurac, Foussignac, Mainxe, Réparsac et Sigogne se sont déclarées intéressées pour la réalisation des travaux de voirie en prestations de services par la communauté de communes de Jarnac – programmation 2015.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux de voiries mutualisées sur la commune :

PROGRAMME 2015

<i>Commune</i>		<i>situation</i>	longueur	largeur <i>moyenne</i>	superficie	observations
<i>Bourg-Charente</i>	VC 4	du chemin du Canadis à 80ml avant le pont sur la RN141	750 ml	4.30 ml	3 225 m ²	
<i>Fleurac</i>	Voie	Impasse du lavoir	422 ml	2.80 à 4.00 ml	522 m ²	
	Rue	Rue des Bruyères	82ml	0.90ml à 3.30 ml	250 m ²	<i>carrefour</i>
<i>Foussignac</i>	VC11 1	de la sortie Les Grandes Brunetières à la VC104	495 ml	3.40 ml	1760 m ²	<i>carrefour</i>
	VC 4	de l'intersection avec la VC 111 au panneau de lieu-dit Beurac	595 ml	3.60 ml	2142m ²	
	VC 9	de la RD 66 à l'intersection avec la VC17	485 ml	3.00 ml	1710 m ²	<i>2 carrefours</i>
<i>Mainxe</i>	VC 4	de la VC 209 à la RD736	465 ml	4.00 à 4.60 ml	2140 m ²	<i>carrefour</i>
<i>Réparsac</i>	VC 8	en totalité	410 ml	3.40 ml	1500 m ²	<i>carrefour et placette de retournement</i>
<i>Sigogne</i>	VC 4	de la RD 136 au nouveau revêtement réalisé	680 ml	4.55 ml	3525 m ²	<i>2 carrefours</i>

Le montant prévisionnel de cette opération pour la commune de Foussignac est de 70 516.80 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation de l'opération dont le montant est estimé à 70 516.80 € TTC.
- décide de confier la réalisation de cette opération à la communauté de communes de Jarnac,
- autorise Monsieur le Maire à conclure et signer une convention avec la communauté pour la réalisation de ces travaux établissant notamment :
 - l'objet de l'opération et son mode de financement,
 - la mise à disposition gratuite nécessaire à l'aménagement proposé,
 - la remise des travaux réalisés à la commune qui en restera propriétaire,
- approuve la convention dans tous ses termes
- inscrit les crédits sur le C/2315 de l'opération 125

2- Redevance d'occupation du domaine public Gaz 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va percevoir une redevance d'occupation du domaine public pour le gaz d'un montant de 265 €. Une délibération doit être prise à sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte cette redevance d'occupation du domaine public 2015.

3- Travaux réalisés en régie – Aménagement de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les factures de l'Entreprise DELAGE Eric et l'Entreprise DINDINAUD Eric correspondent à l'acquisition de matériaux et fournitures nécessaires à l'aménagement de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire explique que les travaux ont été réalisés en régie par les agents communaux.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'imputer ces 2 factures en investissement sur l'opération 128 article 2312.

La facture de l'Entreprise DELAGE d'un montant TTC de 498 € correspond à l'acquisition de dessus de mur en pierre de taille.

La facture de l'Entreprise DINDINAUD Eric d'un montant TTC de 1 470.80 € correspond à l'acquisition de matériaux de clôture.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à payer les factures des Entreprises DELAGE pour un montant de 498.00 € TTC et DINDINAUD pour un montant de 1 470.80 € TTC en investissement sur l'opération 128.

4- Délibération – Budget assainissement – Admission en non valeur.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Daney Jean-Yves, Trésorier, nous a fait parvenir l'état des sommes à imputer en non valeur pour le budget assainissement. Cet état s'élève à 57.20 €.

Monsieur le Maire propose d'imputer cette somme sur le compte 6541 (admission en non valeur).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, acceptent d'imputer la somme de 57.20 € sur le compte 6541 - Admission en non valeur.

5- Délibération – Budget assainissement – Effacement de dettes.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Daney Jean-Yves, Trésorier, nous a fait parvenir l'état des sommes à imputer en créances éteintes pour le budget assainissement. Cet état s'élève à 408.06 €, il correspond aux factures de M et Mme BLONDEL (anciens boulangers)

Monsieur le Maire propose d'imputer cette somme sur le compte 6542 - Créances éteintes.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte d'imputer la somme de 408.06 € sur le compte 6542 - Créances éteintes.

6- Présentation du RPQS 2014 du SIAEP de la Région de Foussignac

Monsieur Sébastien LANDIER, délégué auprès du SIAEP de la Région de Foussignac, présente le RPQS 2014 du SIAEP aux membres du Conseil Municipal.

7- Mise en disponibilité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Catherine MAUZE, secrétaire, a demandé à reconduire pour un an sa mise en disponibilité pour convenance personnelle.

8- Rapport des commissions

- Commission fête et cérémonie :

Madame MAYRAN informe le Conseil que le journal communal sera distribué dernière semaine de septembre.

Le repas du 11 Novembre est reconduit.

Le Noël de la commune aura lieu le dimanche 20 Décembre.

Le repas des anciens est prévu le 17 Avril 2016.

- Commission travaux :

Monsieur CHATAGNON informe de l'avancement de l'aménagement de l'aire de jeux :

La clôture sera montée très prochainement, les jeux mis en place. Il précise que les travaux sont effectués par les employés communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons été alertés par Monsieur Jean-Paul Girard, lors du dernier contrôle, des signes de faiblesse que donnait la chaudière de la salle des associations.

Montant pour l'acquisition d'une nouvelle chaudière à prévoir au prochain budget ?

9- Questions diverses.

- Le liquidateur judiciaire devrait choisir un repreneur pour le salon de coiffure le 07 Octobre. Le salon devrait bientôt ré ouvrir.

- Nous avons fait une demande d'éclairage public de l'Eglise auprès du SDEG, notre dossier a été retenu et passera bientôt en commission travaux du SDEG.

- Nous avons reçu un devis de l'Entreprise MORAUD pour une extraction de 2 cercueils dans une concession que nous avons repris lors de la reprise de concession. Le devis s'élève à 957.60 € TTC. Le cercueil qui à l'époque de la reprise de concession n'avait pas été ouvert sera mis dans l'ossuaire et le second qui avait été ouvert sera mis dans le caveau communal comme le prévoit la législation funéraire.

Nous avons une proposition de la part d'un administré pour cette concession pour un montant de 1500 €. Prix de l'estimation du caveau par un professionnel

- Nous avons un premier devis pour la création de notre site internet, il s'élève à 3 480 € TTC. D'autres devis seront demandés.

- Samedi 19 septembre de 10h à 12h les Maires sont invités à manifester devant les préfectures et sous-préfectures contre la baisse des dotations de l'Etat.

- Nous avons reçu les remerciements des Restaurants du Cœur et d'un Hôpital pour un enfant pour les subventions versées en 2015. Ainsi que les remerciements d'un jeune couple ayant loué la salle des fêtes à l'occasion de leur mariage.

- Monsieur le Maire et Monsieur Pascal CHATAGNON ont participé hier à la première réunion du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

- Loi NOTRe :

Monsieur le Maire expose les grands points de la loi NOTRe :

- La mutualisation des services
- La fusion des communes
- Le regroupement des CDC de moins de 15000 habitants

La CDC de Jarnac ayant plus de 15000 habitants, trois possibilités sont envisageables :

- Rester seule
- Se regrouper avec la CDC de Rouillac
- Se regrouper avec le Grand Cognac (CDC de Cognac, CDC de Ségonzac, CDC de Chateauneuf)

Monsieur le Maire demande l'avis des Conseillers sachant que nous devons délibérer très prochainement.

La CDC de Jarnac devrait délibérer dans les prochains jours afin de se positionner.

- L'Association « Les Benèzes » organise une bourse aux vêtements et aux jouets le dimanche 27 septembre à la salle des fêtes.